

*Notice du Conseiller d'ambassade de Suisse à Vienne, C. Caratsch¹*SUISSE–AUTRICHE: RELATIONS ÉCONOMIQUES BILATÉRALES²

Vienne, 3 mai 1978

Les relations économiques entre la Suisse et l'Autriche donnent lieu à des contacts suivis au niveau gouvernemental. La régularité des échanges de vues est justifiée par l'importance du commerce extérieur bilatéral, par des positions similaires à l'égard de l'intégration européenne et d'un certain nombre de problèmes multilatéraux et par les liens étroits entre de nombreux instituts financiers et entreprises industrielles des deux pays.

La coopération dans le cadre de l'AELE³ et le libre-échange institué par les traités de 1972 avec les communautés européennes⁴ donnent lieu à des contacts nombreux du niveau ministériel à celui des délégués auprès des organisations internationales en cause. L'information réciproque intervient sur une base ad hoc qui donne satisfaction.

Les échanges de produits agricoles⁵, laissés en-dehors du Traité de Stockholm⁶ et de l'Accord de libre-échange avec les CE nécessitent des contacts bilatéraux pour régler certains cas de contentieux⁷. Depuis quelques années, des réunions d'experts étudiaient périodiquement les problèmes de ce genre. Les échanges de produits spécifiques, tels que les fromages⁸, étaient réglés par des accords bilatéraux.

De part et d'autre, une forme de contact périodique à un haut niveau administratif apparaissait cependant souhaitable pour permettre d'opérer une synthèse des relations économiques de toute nature existant entre les deux pays⁹.

1. *Notice*: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#2093* (B.15.21.(16)). Transmise par R. Keller à A. Weitnauer en vue de compléter le dossier du Chef du Département pour sa visite officielle à Vienne, cf. dodis.ch/51703.

2. Cf. aussi la notice de C. Sommaruga à E. Brugger du 6. mai 1977, dodis.ch/51794; la notice de A. Heuberger et C. Sommaruga du 15 février 1978, dodis.ch/51786; la notice de E. Thurnheer au Service information et presse du Département politique du 20 avril 1978, dodis.ch/51788.

3. Annotation manuscrite dans la marge: + CEE [1972]. Sur le sommet de l'AELE à Vienne, cf. DDS, vol. 27, doc. 25, dodis.ch/48714, en particulier note 7; doc. 33, dodis.ch/48716 et doc. 183, dodis.ch/49374.

4. Sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Communauté économique européenne, cf. DDS, vol. 25, doc. 182, dodis.ch/35776, en particulier note 3 et DDS, vol. 26, doc. 145, dodis.ch/39510.

5. Cf. la lettre de P. Graber à E. Bielka du 4 janvier 1976, dodis.ch/51790; la notice de E. Brugger à P. Graber du 2 février 1976, dodis.ch/51791; la lettre de R. Keller à P. Graber du 19 février 1976, dodis.ch/51792; la notice de M. Lusser à A. Weitnauer du 26 mars 1976, dodis.ch/51796; la notice à E. Brugger du 31 mai 1976, dodis.ch/51793; la lettre de C. Caratsch à P. R. Jolles du 11 octobre 1977, dodis.ch/51784 et la notice de M. Lusser du 31 octobre 1977, dodis.ch/51795.

6. Sur l'accord de Stockholm, cf. DDS, vol. 21, doc. 47, dodis.ch/15943 et doc. 58, dodis.ch/15944, en particulier note 3.

7. Cf. DDS, vol. 27, doc. 164, dodis.ch/51700.

8. Cf. le PVCF N° 1087 du 28 juin 1978, dodis.ch/51797.



Une telle réunion a eu lieu pour la première fois les 14 et 15 mars 1978 à Vienne¹⁰. Une délégation suisse présidée par l'Ambassadeur Cornelio Sommaruga a eu des entretiens très approfondis avec une délégation autrichienne dirigée par le Sektionschef Josef Meisl, Directeur de la Section du Commerce extérieur et de l'Intégration au Ministère du Commerce et de l'Industrie, comportant en outre des représentants de la Chancellerie fédérale, des Ministères des affaires étrangères, de l'agriculture, des finances, de la construction, de la santé publique, de la Banque nationale et des institutions représentatives de l'industrie, de la main d'œuvre et de l'agriculture. Cette large participation et un ordre du jour incluant les aspects les plus variés des relations économiques traçaient un cadre adéquat pour des échanges de vues très complets.

Tous les commentaires que j'ai pu recueillir depuis lors auprès de participants autrichiens étaient très positifs. On s'est félicité ici de cette occasion d'exposer à un partenaire éprouvé la position autrichienne dans une phase difficile de ses échanges extérieurs (existence d'un déficit très lourd et croissant de sa balance des échanges, associé à un déficit budgétaire considérable et à une situation politique intérieure obligeant le gouvernement à manœuvrer avec prudence); on a vivement apprécié la compétence des analyses présentées par la délégation suisse sur divers problèmes multilatéraux; on espère enfin que ce contact aura donné une impulsion susceptible de régler une partie des problèmes de contentieux résiduel.

Je tire aussi de cette rencontre un bilan positif pour la partie suisse. Les entretiens ont donné lieu à une prise de position très claire des porte-paroles autrichiens en faveur d'une politique commerciale libérale et à des déclarations d'intention très positives à l'égard de nos relations bilatérales; leur valeur n'est pas négligeable face à des tendances protectionnistes qui se manifestent dans certains secteurs administratifs autrichiens. De plus, la survivance de coutumes bureaucratiques obstrue souvent ici la voie des démarches diplomatiques avec des obstacles variés que les entretiens à haut niveau ont en partie permis de déblayer; l'impulsion, évoquée par mes interlocuteurs autrichiens à l'actif des entretiens, nous sera aussi utile.

J'estime enfin que tous nos contacts et échanges de vues d'ordre technique avec l'Autriche ont une importance politique en donnant à notre partenaire, dont la position internationale en tant que petit pays neutre n'a pas la même assise historique que celle de la Suisse, l'expérience concrète d'une coopération confiante qu'il ne peut avoir ni avec ses autres voisins, ni encore moins avec les grandes puissances dont sa dépendance reste sensible; je constate fréquemment en Autriche les manifestations d'un sentiment de sécurité que donne à ce pays le dialogue avec la Suisse; je pense que nous avons intérêt à l'encourager.

9. Cf. la lettre de C. Sommaruga au Vorort et à l'Union suisse des paysans du 12 décembre 1977, dodis.ch/51785.

10. Cf. le procès-verbal de la Division du commerce du Département de l'économie publique du 17 avril 1978, dodis.ch/51787 et la notice de C. Sommaruga à P. R. Jolles du 16 mai 1978, dodis.ch/51789.